

Sujet : outils de visioconférence instances établissement

De : Etienne Leflaive <etienne.leflaive@ac-limoges.fr>

Date : 28/04/2021 à 17:10

Pour : ETABLISSEMENTS et IA <l.etab@ac-limoges.fr>

Copie à : "l.gestionnaires" <l.gestionnaires@ac-limoges.fr>, ACTES ADMINISTRATIFS EPLE <actesadm-eple@ac-limoges.fr>, Stortz Carole <carole.stortz@ac-limoges.fr>, Puigrenier Valerie <valerie.puigrenier@ac-limoges.fr>, Rieux Alexandre <alexandre.rioux@ac-limoges.fr>, Tarayre Freddy <Freddy.Tarayre@ac-limoges.fr>, Guilbault Ivan <Ivan.Guilbault@ac-limoges.fr>, Jean-louis Tandou <jean-louis.tandou@ac-limoges.fr>, Bartoli Marc-Claude <marc.bartoli@ac-limoges.fr>, Coutarel Francois <francois.coutarel@ac-limoges.fr>

Bonjour,

suite à la limitation à 6 personnes des réunions en établissement scolaire (sauf pour les conseils de discipline), plusieurs services académiques ont été saisis de questions sur les outils pouvant être utilisés pour la visio-conférence.

Vous trouverez dans ce message quelques éléments pour vous accompagner :

1- remarques liminaires

Comme certains établissements l'ont d'ailleurs déjà pratiqué, il est envisageable de scinder une réunion en plusieurs salles reliées entre elles par visio-conférence. Cette solution permet notamment d'éviter de trop nombreuses connexions et d'avoir une homogénéité de débit pour l'ensemble des participants. Chaque salle comporte au maximum 6 personnes.

Le semi-présentiel est légalement possible.

Enfin, la jauge de 6 personnes ne s'applique pas aux réunions faites à l'extérieur des bâtiments (ou sous un préau ouvert).

2- les outils de visioconférence

Veillez au début de chaque visio à rappeler de manière explicite aux participants que tout enregistrement ou reproduction de la visio est interdite (sauf modalités définies au règlement intérieur de l'organe délibérant)

TEAMS :

Cet outil permet, de créer une ou plusieurs équipes au sein d'un établissement ou de plusieurs établissements et de travailler au bureau et/ou à l'extérieur.

Chaque équipe est gérée par deux propriétaires, et peut intégrer d'autres utilisateurs (y compris extérieurs) pour travailler dans un espace partagé de travail à distance.

Cet outil permet aussi l'échange et le partage de fichiers de manière fluide, de partager des documents modifiables en coédition et la tenue de réunions à distance, en visio ou en audio.

Pour l'utilisation est la mise en place de cet applicatif, je vous invite à vous reporter aux documents joints issus d'un message adressé par le BAJ le 4 mai 2020.

Rendez-vous :

Cette application de visioconférence est accessible à l'adresse suivante : <https://rendez-vous.renater.fr/home/>

Le guide utilisateur est consultable à l'adresse suivante : https://rdv3.rendez-vous.renater.fr/home/user_guide

Lors de la connexion à l'application il est demandé de sélectionner un établissement. Il faut alors sélectionner : "Education Nationale - accès académies et administration centrale". Il est ensuite demandé de choisir un guichet, il faut sélectionner "académie de Limoges".

Visio agents :

Cet applicatif de visioconférence est accessible à partir de l'adresse : <https://visio-agents.education.fr/>

Le guide utilisateur est consultable à l'adresse suivante : <https://visio-agents.education.fr/documentation>

Il faut cliquer sur "se connecter ou créer un compte". Il est ensuite demandé de choisir un guichet, il faut sélectionner "académie de Limoges".

salutations distinguées

--

retrouvez les ressources en ligne du BAJ sur l'intranet du rectorat :

[information juridique générale](#) | | [cellule conseil aux gestionnaires et comptables](#)

Etienne LEFLAIVE

Responsable

Bureau des affaires juridiques, du contrôle de légalité et du conseil aux ordonnateurs et comptables

Rectorat de l'académie de Limoges

13 rue François Chénieux

CS 23124 - 87031 Limoges cedex 1

tél : 05 55 11 43 68

www.ac-limoges.fr | [Twitter](#) | [Instagram](#)



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

— Pièces jointes : —

Formulaire de demande de cre_ation d' une équipe TEAMS(1).pdf	342 Ko
Procédure Teams à destination des EPLE v3.pdf	1,1 Mo
